

SIEA

De la Mercantine

E A U X & A S S A I N I S S E M E N T

SERVICE PUBLIC
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Rapport relatif au **Prix** et à la **Qualité** de
Service **Public** de l'**Eau**

EXERCICE 2023

Présenté conformément à l'article L.22245 du Code
Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1_ Caractéristiques techniques du Service p 5 à 9

1.1 _ Organisation administrative du service	p 5
1.2 _ Conditions d'exploitation du service	p 5
1.3 _ Prestations assurées dans le cadre du service	p 6
1.4 _ Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	p 7
1.5 _ Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	p 7
1.5.1 _ Point de prélèvement	p 7
1.6 _ Volumes produits	p 7
1.6.1 _ Points de production	p 7
1.6.2 _ Importations	p 7
1.7 _ Bilan des ressources	p 8
1.8 _ Conventions de vente et d'achat d'eau	p 8
1.9 _ Nombres d'abonnements	p 8
1.9.1 _ Répartition des abonnés par commune	p 8
1.10 _ Volumes produits	p 9
1.10.1 _ Linéaire du réseau de desserte	p 9

2_ Tarification et recettes du service public d'eau potable p 10 à 12

2.1 _ Fixation des tarifs en vigueur	p 10
2.2 _ Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	p 10
2.2.1 _ Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	p 11
2.2.2 _ Évolution du tarif de l'eau potable	p 11
2.2.3 _ Prix TTC du service au m ³	p 11
2.3 _ Recettes d'exploitation	p 12
2.3.1 _ Recettes de la collectivité	p 12
2.3.2 _ Recettes de l'exploitant	p 12

3_ Indicateurs de performance d'eau potable p 13 à 16

3.1 _ Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)	p 13
3.2 _ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P 202.2)	p 13-14
3.3 _ Rendement du réseau de distribution (P104.3)	p 15
3.4 _ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	p 15
3.5 _ Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3)	p 15
3.6 _ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	p 15
3.7 _ Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3)	p 15
3.8 _ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (P 151.1)	p 16
3.9 _ Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P 152.1)	p 16
3.10 _ Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)	p 16
3.11 _ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)	p 16
3.12 _ Taux de réclamations (CCSPL P155.1)	p 16

4_ Financement des investissements p 17

4.1 _ Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	p 17
4.2 _ Branchements en plomb	p 17
4.3 _ État de la dette	p 17
4.4 _ Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	p 17
4.5 _ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	p 17
4.6 _ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	p 17

5_ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau p 18

5.1 _ Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale des familles)	p 18
5.2 _ Descriptifs et montants financiers des opérations de coopérations décentralisées conduites en application de l'article L1115-1-1 du CGCT	p 18

6_ Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement p 19

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D 101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D 102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D 151.1 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.....p

P 102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

P 103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P 104.3 : rendement du réseau de distribution

P 105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P 106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P 107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P 108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P 109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P 151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P 152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P 153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P 154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P 155.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) *Organisation administrative du service*

L'EPCI ou la collectivité territoriale regroupe les communes de CHARCHILLA et MAISOD. Ces communes ont transféré leur compétence eau potable. Le service d'eau potable regroupe donc deux communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) *Conditions d'exploitation du service*

Le service est géré en régie. Le suivi technique est assuré par le vice-président du SIEA. Les deux employés communaux de CHARCHILLA, MAISOD et un employé à temps partiel interviennent sur l'ensemble des réseaux d'eau. Le nombre d'agents de la régie directe est de trois personnes, représentant ½ poste équivalent temps plein.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société XXX	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service		SIEA
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	Entreprises extérieures + SIEA	
	relève des compteurs	Entreprises extérieures + SIEA	
Gestion des abonnés	accueil des usagers		SIEA
	facturation		SIEA
	traitement des doléances client		SIEA
Mise en service	des branchements		SIEA
	de l'ensemble des ouvrages		SIEA
	de la voirie liée aux ouvrages		SIEA
Entretien	des branchements		SIEA
	des canalisations		SIEA
	des clôtures		SIEA
	des compteurs		SIEA
	des équipements électromécaniques	Entreprises extérieures + SIEA	
	des forages		Sans objet
	des ouvrages de traitement		SIEA
	du génie civil	Entreprises extérieures + SIEA	
	des plantations		SIEA
	Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	Entreprises extérieures + SIEA
de l'ensemble des ouvrages		Entreprises extérieures + SIEA	
des branchements		Entreprises extérieures + SIEA	
des canalisations		Entreprises extérieures + SIEA	
des captages		Entreprises extérieures + SIEA	
des clôtures		Entreprises extérieures + SIEA	
des compteurs		Entreprises extérieures + SIEA	
des équipements électromécaniques		Entreprises extérieures + SIEA	
des forages		Sans objet	
des ouvrages de traitement		Entreprises extérieures + SIEA	
du génie civil		Entreprises extérieures + SIEA	
des branchements plomb		Entreprises extérieures + SIEA	
des portails		Entreprises extérieures + SIEA	
des équipements hydrauliques de traitement et pompage		Entreprises extérieures + SIEA	
des installations électriques et informatiques		Entreprises extérieures + SIEA	
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion		Entreprises extérieures + SIEA	
des vannes et accessoires hydrauliques		Entreprises extérieures + SIEA	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics		SIEA
	traitement des boues		

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 622 habitants (622 au 31/12/2022).

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Point de prélèvement :

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2022 [m ³]	Prélèvement 2023 [m ³]	Variation en %
CRENANS captages		28 914	27 570	%
MAFFAY captage MAISOD		21 910	15 460	%
Total		50 824	43 030	-15.33%

Si variations importantes entre 2022 et 2023, éléments explicatifs :

Les sources situées sur la commune de Crenans ont été réservées pour l'alimentation de Crenans et Charchilla pendant la période de sécheresse. Cette année aussi, une partie du village de Maisod a été desservie par le syndicat de Vouglans.

1.6) Volumes produits

1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2022 [m ³]	Production 2023 [m ³]	Variation en %
CRENANS		28 914	27 570	-4.65%
MAFFAY Maisod		21 910	15 460	-29.43%
Total		50 824	43 030	-15.33%

Si variations importantes entre 2022 et 2023, éléments explicatifs :

En raison de la période de sécheresse (intensité et durée), nous avons fonctionné au maximum sur notre ressource, évitant le pompage dans la nappe phréatique de l'Ain (SPEREV).

1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2022 [m ³]	Importé en 2023 [m ³]	Variation en %
Syndicat d'eau de Vouglans	1 964	238	-87.9 %
Commune de MOIRANS	2 063	2 237	8.4 %
Total	4027	2 475	-38.5 %

1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite & achetée)		
	2022	2023	Variation en %	2022	2023	Variation en %
Ressources propres	50 824	43 030	%	50 824	43 030	-15.34%
Importations				4 027	2 475	-38.54%
TOTAL				54 851	45 505	-17 %

1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Interconnexion	Import	Permanent	Syndicat Vouglans	238 m ³		
Interconnexion	Import	Permanent	Commune de MOIRANS	2 237 m ³		
Interconnexion	Export	Secours	Crenans	260 m ³	(50 m ³ /j Maxi)	

1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	202	2023	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	442	428	-3 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	
Nombre total d'abonnement	442	428	-3 %

1.9.1) Répartition des abonnés par commune

Commune de CHARCHILLA	182
Commune de MAISOD	246
Total des abonnés	428

1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2022	2023	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés			
- dont abonnés domestiques	45 658	40 901	-10.4%
- dont abonnés non domestiques	0	0	
Volumes exportés à la commune de Crenans	1509	260	-82.8%
Total des volumes vendus	47 167	41 166	-12.7%

La période retenue pour le calcul des volumes est :



l'année civile



la période de relève.

1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

	2022	2023	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	18,940	18.940	0 %



2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération en Décembre 2022 pour application sur l'année 2023).

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations :	Montant facturé (HT)
Echange compteur en cas de détérioration dû à l'abonné	96,00 €
Coupure ou rétablissement eau sur demande de l'abonné	35,00 €
Vérification du fonctionnement du branchement	35,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

Non

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :

semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :

semestriellement

annuellement

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2008 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,28€	0.29€

2.2.2) Évolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	Sans objet	Sans objet	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Sans objet	Sans objet	
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	47,00€	48,00€	+ 2.13 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,20€	1,25€	+ 4.17 %
Redevances et taxes	Préservation de la ressource	0,0466€	0,0466€	%
	Redevance pour pollution domestique	0.28€	0.28€	%
	TVA	0	0	0

Joindre une présentation de facture de 120 m³ pour chaque année (2022 et 2023).

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} jan 2022 en €/m ³	1 ^{er} jan 2023 en €/m ³	Variation en %
Collectivité part proportionnelle	144.00€	150.00€	+ 4.17 %
Collectivité abonnement	47.00€	48.00€	+ 2.13 %
Autre collectivité			
Redevance prélèvement	5.59€	5.59€	%
Redevance pour pollution domestique	33.60€	33.60 €	%
TVA			
Total	230.19 €	237.19 €	3.04 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.976 €/m³

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés			
dont vente d'eau domestique	94 752.74 €	95 601.89 €	+ 0.896 %
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	3 090.10 €	3 360.61 €	+ 8.75 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	97 842.84 €	98 962.50 €	+ 1.144 %

2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	Non concerné	Non concerné	
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL			



3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	13	0	100 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	14	0	100 %	

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

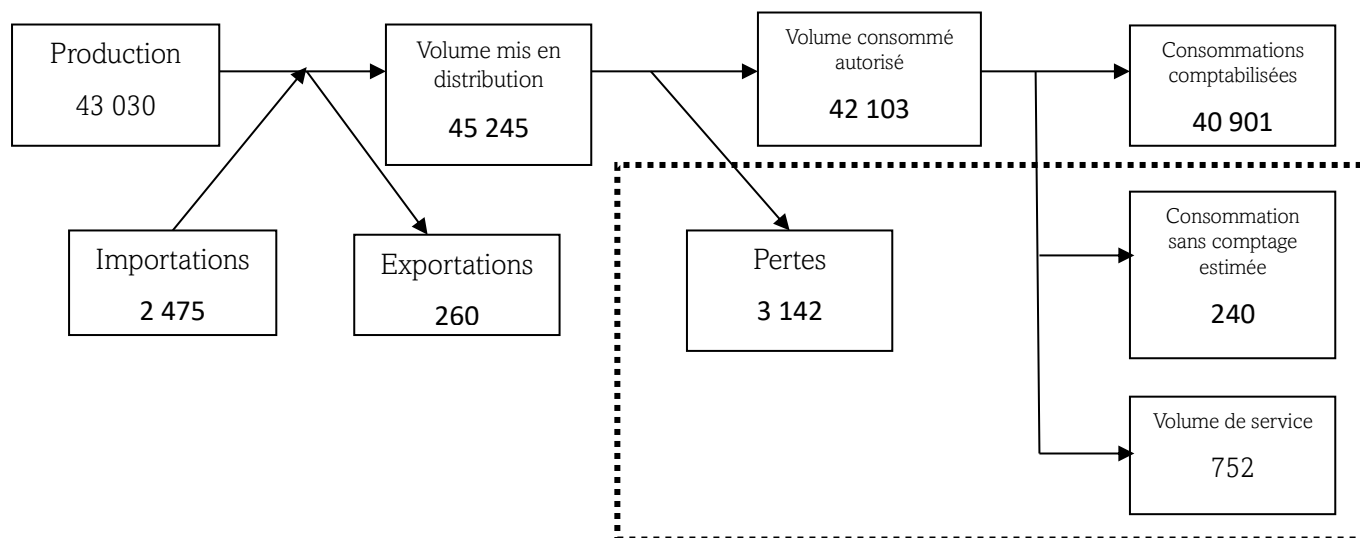
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105



3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et, d'autre part le volume mis en distribution : **92.6 %**.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : **0.63 m³/km/jour**.

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : **0,45 m³/km/jour**.

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **0 %**.

3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

- Captages de Crenans : 100 %.
- Captages de Maffay Maisod : 80 % ;

ATTENTION : les collectivités ne disposant pas d'une CCSPL peuvent aller directement au paragraphe 4

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : _____ coupures / 1000 abonnés.

3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): _____.

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : _____ %.

Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153)

3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

	2022	2023
Durée d'extinction de la dette		

3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

	2022	2023
Taux d'impayés		

3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)

	2022	2023
Nombre de réclamations à l'exploitant		
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global		



4) Financement des investissements

4.1) *Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux sur réseaux et ouvrages	3564 €	0 €	0 €
Matériel industriel	5 400 €	€	€
Mobilier	0 €	€	€

4.2) *Branchements en plomb*

	2022	2023
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport		

4.3) *État de la dette*

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs :	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	26 894.90 €	20 287.04 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	6 919.84 €	6 919.84 €
dont en intérêts	311.98 €	235.33 €
dont en capital	6 607.86 €	6 684.51 €

4.4) *Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service*

	2022	2023
Montant des amortissements	32 801.63 €	30 190 €

4.5) *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Remplacement têtes émettrices sur compteurs d'eau	€
Divers	€

4.6) *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Objet des travaux
Échange compteur production CRENANS La Baume
Programme de mise en limite des compteurs Maisod
Réducteur de pression DN 125 chambre Maisod
Reprise clôture protection captages CRENANS

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

5.1) *Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)*

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance	0	1
Montant des abandons de créance	0 €	2 596.92 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues		

5.2) *Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT*

Objet des travaux	Montant prévisionnel



6) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	622	622
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,93	1,976
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,40 %	92.60 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,11	0,63
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,90	0,45
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	0 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]		2 596.92 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.98 €

Rédigé le 10 septembre 2024

Michel BLASER,
Président du SIEA de la Mercantine



SIE
De la Mercantine

Siège social : Mairie - Siret : 25390030200014
230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD
03.84.42.32.46 - siemercantine@maisod.fr